



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/267

Lyon 7e - Mises à disposition à titre gratuit de différentes parcelles de terrains entre la Ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de proximité dans le quartier Guillotière (espace Mazagran) pour les besoins de jardins partagés- EI 07 275

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINA, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/267 - LYON 7E - MISES A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE DIFFERENTES PARCELLES DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE DANS LE QUARTIER GUILLOTIERE (ESPACE MAZAGRAN) POUR LES BESOINS DE JARDINS PARTAGES- EI 07 275 □□ □□ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier Guillotière à Lyon 7^e et de la création de nouveaux espaces publics végétalisés par le Grand Lyon, la Ville de Lyon met à disposition de l'Association Brind'Guill, déjà présente depuis 2005, plusieurs parcelles à destination de jardins partagés qui contribuent au développement du lien social, à l'amélioration du cadre de vie et au dynamisme de ce quartier.

Compte tenu du réaménagement global du secteur et des travaux en cours, et dans l'attente de la remise d'ouvrage définitive à la Ville de Lyon, il convient d'établir deux types de conventions :

- D'une part, concernant la parcelle AN56, propriété de la Ville de Lyon, située à l'angle des rues Montesquieu et Mazagran, d'une surface de 238 m² : la Ville de Lyon met à disposition la parcelle, à titre gratuit, au profit de la Communauté urbaine de Lyon pour les besoins des travaux afin de permettre l'aménagement du terrain et ce, du 30 septembre 2014 au 31 mars 2015 (réhabilitation complète des menuiseries et métalleries et création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite). Ce terrain sera destiné aux activités de jardin partagé géré par Brind'Guill.

- D'autre part, concernant la parcelle AN47 et une partie de la parcelle AN49, propriétés du Grand Lyon, situées 9 rue Cluzan, d'une surface totale de 215 m² : la Communauté urbaine de Lyon met à disposition le terrain, gratuitement, au profit de la Ville de Lyon, à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'à la cession à la Ville et ce, pour les besoins du jardin partagé Brind'Guill. L'ensemble des installations réalisées à l'intérieur du jardin seront gérées par l'occupant. La Ville de Lyon assurera quant à elle la gestion des serrureries et des arbres plantés.

Cette mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'Association Brind'Guill fait également l'objet d'une autre délibération présentée lors de ce même Conseil municipal.

Vu les conventions d'occupation entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La mise à disposition, à titre gratuit, de la parcelle AN56, propriété de la Ville de Lyon, située à l'angle des rues Montesquieu et Mazagran, d'une surface de 238 m², au profit de la Communauté urbaine de Lyon, est approuvée.

2. La mise à disposition, à titre gratuit, par la Communauté urbaine de la parcelle AN47 et d'une partie de la parcelle AN49, propriétés du Grand Lyon, situées 9 rue Cluzan, d'une surface totale de 215 m², au profit de la Ville de Lyon, est approuvée.

3. Les conventions d'occupation susvisées, établies entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine et l'Association Brind'Guill sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer les conventions d'occupation aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY